

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2256

13 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>Antinea Capital S.à r.l. &amp; Partners S.C.A.</b>	<b>108242</b>	<b>GB-Jets S.à r.l.</b>	<b>108248</b>
<b>Art Thermic Immo Sàrl</b>	<b>108254</b>	<b>Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.</b>	<b>108246</b>
<b>Avantix S.à.r.l.</b>	<b>108242</b>	<b>GFMI S.à r.l.</b>	<b>108248</b>
<b>Azurlux</b>	<b>108242</b>	<b>GlobalComm S.à r.l.</b>	<b>108251</b>
<b>Bagheera S.A.</b>	<b>108243</b>	<b>GlobalComm Sarl München KS35 SCS</b>	<b>108249</b>
<b>Bateman Luxembourg S.A.</b>	<b>108244</b>	<b>Global Sir S.à r.l.</b>	<b>108247</b>
<b>BBVA LuxInvest S.A.</b>	<b>108244</b>	<b>GLR S.à r.l.</b>	<b>108247</b>
<b>Bejamac S.A.</b>	<b>108288</b>	<b>Gollwitzer Foundation Consulting &amp; Equipment Sàrl</b>	<b>108247</b>
<b>Benelom S.à r.l.</b>	<b>108243</b>	<b>GP Canada Operations Holding S.à r.l.</b>	<b>108249</b>
<b>BERNARD &amp; Associés</b>	<b>108288</b>	<b>GP Chemicals International Holding S.à r.l.</b>	<b>108248</b>
<b>Bestinvest S.A.</b>	<b>108244</b>	<b>GPC International S.A.</b>	<b>108250</b>
<b>Beweco EMB Invest SA</b>	<b>108288</b>	<b>GPC International S.A.</b>	<b>108251</b>
<b>Beweco Import &amp; Export et Distribution S.A.</b>	<b>108243</b>	<b>GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>108249</b>
<b>BGold S.à r.l.</b>	<b>108245</b>	<b>Greencap Trading International S.A.</b>	<b>108250</b>
<b>Bio - Logic Finance S.à r.l.</b>	<b>108245</b>	<b>Green Stone S.A.</b>	<b>108287</b>
<b>Black Ocean S.A.</b>	<b>108245</b>	<b>Greenwich Data (project 9) S.à r.l.</b>	<b>108249</b>
<b>Cadent Energy Partners S.à r.l.</b>	<b>108287</b>	<b>Gresis S.A.</b>	<b>108250</b>
<b>Callaghan Square (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b>	<b>108247</b>	<b>GS Consulting S.A.</b>	<b>108287</b>
<b>Castelino Investments S.A., SPF</b>	<b>108244</b>	<b>H.B.N. Services S.A.</b>	<b>108250</b>
<b>CBC JV S.à r.l.</b>	<b>108266</b>	<b>Heating Investments S.A.</b>	<b>108248</b>
<b>Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l.</b>	<b>108245</b>	<b>Hess Capital Corporation, S. à r.l.</b>	<b>108251</b>
<b>Club Gaïda</b>	<b>108252</b>	<b>ImmoGalland S.A.</b>	<b>108247</b>
<b>C.Mex &amp; Co. S.A.</b>	<b>108246</b>	<b>Investec GLL Deutschland 1</b>	<b>108250</b>
<b>Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l. S.C.S.</b>	<b>108243</b>	<b>Investment Company of Luxembourg S.A.</b>	<b>108251</b>
<b>DaubyNetwork s.à r.l.</b>	<b>108255</b>	<b>Investment World Fund</b>	<b>108251</b>
<b>Delta Partners Conseil</b>	<b>108242</b>	<b>King David</b>	<b>108246</b>
<b>Facs SV</b>	<b>108275</b>	<b>Labor, Enterprise, Investment, and Wealth (LEIW) Institute in Luxembourg</b>	<b>108258</b>
<b>Flira S.à.r.l.</b>	<b>108246</b>	<b>Repc 30 S.A.</b>	<b>108288</b>
<b>Free Mont Investment S.A.</b>	<b>108262</b>	<b>TrizecHahn Europe S.à r.l.</b>	<b>108252</b>
<b>G5 Luxembourg S.A.</b>	<b>108248</b>	<b>VGC (Lux) Holdings S.à.r.l.</b>	<b>108287</b>
<b>Gabefi S.à r.l.</b>	<b>108249</b>		

**Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 174.983.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 avril 2013.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2013102935/13.

(130125707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Avantix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 90.853.

*Résolution*

Suite à la cession de parts du 02 juillet 2013, le capital de la Sarl susmentionnée est réparti comme suit:

The Sky Is The Limit Ltd . . . . . 100 parts sociales

Eduard Kelderhuis  
Gérant

Référence de publication: 2013102986/12.

(130125614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Azurlux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 40.265.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013102988/12.

(130125155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Delta Partners Conseil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 175.262.

*Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales*

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 07 juin 2013, à 10 heures, la Société anonyme de droit luxembourgeois «Horizon Consulting Group S.A.», sise 19, Côte d'Eich à L - 1450 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172949

a cédé 100 (cent) parts sociales de la Société à Monsieur LAURENT Marc, né le 16 novembre 1953 à Versailles (France), demeurant 28, Rue de Jabrun - F-78 990 ELANCOURT (France).

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013103110/17.

(130125460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Benelom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 131.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Philippe Capocci

*Le gérant*

Référence de publication: 2013102996/12.

(130125595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Bagheera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 171.634.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 11 juillet 2013 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de la FIDUCIAIRE HRT de son poste de Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes:

la société THE CLOVER, Société Anonyme,

ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat du Commissaire démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013103006/19.

(130125434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Beweco Import & Export et Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.561.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013103017/10.

(130124981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l. S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.501.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

TMF LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013103055/13.

(130125275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 86.189.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013*

Il ressort notamment des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 juin 2013 que:

- La cooptation de Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Alain RENARD, démissionnaire, est ratifiée.
- Le mandat de Monsieur Christian FRANCOIS est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR BATEMAN LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013103010/16.

(130125588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 17.567.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23/07/2013.

Référence de publication: 2013103011/10.

(130126023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Bestinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 93.132.

—  
Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013 que les mandats de Mesdames Carole Cahen et Marie-Pierre Denis, administrateurs, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg sont prorogés pour une période de 6 ans.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013103015/16.

(130125844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Castelino Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 154.092.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASTELINO INVESTMENTS S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013103069/12.

(130125922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**BGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 155.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22.07.2013. Christina Horf.

Référence de publication: 2013103018/10.

(130125728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Bio - Logic Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 106.194.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013103019/10.

(130125555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Black Ocean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 156.920.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 17 juillet 2013*

Démission de la société KRONOS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 8, 56<sup>th</sup> Street, bâtiment Urbanization Obarrio, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, Panama, au poste d'administrateur unique de la société.

Nomination de Monsieur Oliver RIPLEY, né le 2/09/1980 à Chertsey (Angleterre), demeurant au 58, Prince Consort Road, London SW7 2BE (Angleterre), au poste d'Administrateur unique de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

BLACK OCEAN S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103021/18.

(130125333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 4.573.000,00.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 130.857.

**EXTRAIT**

Il résulte de décisions prises par le conseil de gérance de Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l. (La Société) en date du 19 juillet 2013 que le siège social de la Société a été transféré au 36, Rangwee, L-2412 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103050/16.

(130125637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**King David, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.459.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 juillet 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 18 juillet 2013; Relation: EAC/2013/9411, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

L'assemblée générale prend la décision de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction, la société «PENTLAND CORP.», ceci avec effet au jour des présentes.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Claude KRIEGER, né le 19 juillet 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7222 Walferdange, 18 rue de Dommeldange, à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans.

Pour extrait

Référence de publication: 2013103355/16.

(130125357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**C.Mex & Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.769.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la Société en date du 22 juillet 2013 que:

1. Sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Mme Aline MIQUEL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, en remplacement de M. Muller Gilbert de leurs fonctions d'administrateurs.

- Mme SCHNEIDER Gabriele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 23 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg avec effet au 7 juin 2013;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013103034/20.

(130125847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Flira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103222/9.

(130125706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.688.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103237/9.

(130125171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Callaghan Square (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 53.375,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103036/10.

(130125839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Gollwitzer Foundation Consulting & Equipment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103260/9.

(130125245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**GLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour GLR S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013103259/12.

(130125244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Global Sir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.304.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013103258/10.

(130125708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**ImmoGalland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 166.100.

Extrait de la décision de l'assemblée générale annuelle du 24 juin 2013

Résolution unique

L'assemblée générale annuelle a nommé M. Peter Bun, avec adresse professionnelle au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant qu'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en 2018, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2013.

Référence de publication: 2013103303/13.

(130125514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**GP Chemicals International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.472.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103261/9.

(130125868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**GFMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 149.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103256/10.

(130125649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**GB-Jets S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 96A, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.849.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103252/10.

(130125353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Heating Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013103287/11.

(130125566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**G5 Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.316.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103270/14.

(130125224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---



**GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 151.414.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103262/9.

(130125271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Gabefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 99.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013103249/10.

(130126034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Greenwich Data (project 9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 155.577.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société GREENWICH DATA (PROJECT 9) S.A R.L.*

- La démission de Mr. Michael MAYE de son mandat de Gérant a été acceptée avec, effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENWICH DATA (PROJECT 9) S.À R.L.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103246/15.

(130125621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 99.512.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103263/9.

(130125116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**GlobalComm Sarl München KS35 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 165.051.

Les comptes annuels, pour la période du 2 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103242/11.

(130125029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**GPC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103264/9.

(130125458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Greencap Trading International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.007.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103245/10.

(130125978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Investec GLL Deutschland 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 158.087.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé de la société en date du 19 juillet 2013 que:

- les mandats des gérants de la société ont été reconduits pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à la résolution de l'associé pour l'approbation des comptes annuelles de la société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 juillet 2013.

Jörg Fuchs

Gérant

Référence de publication: 2013103310/14.

(130125679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Gresis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 145.717.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013103266/10.

(130125870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013103272/11.

(130125583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**GPC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 64.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103265/9.

(130125462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**GlobalComm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 159.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103241/10.

(130125017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2013 et la distribution des dividendes relatives à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103312/11.

(130125942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**ICL, Investment Company of Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.561.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Investment Company of Luxembourg S.A.*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013103311/13.

(130125383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Hess Capital Corporation, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 79.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HESS CAPITAL CORPORATION, S. à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013103288/11.

(130125526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**TrizecHahn Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 49.034.657,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.480.

4308824 Canada Inc., associé unique de la société, a transféré son siège social

En conséquence, l'adresse de l'associé unique est la suivante:

181 Bay Street, Brookfield Place, Suite 300

Toronto, Ontario - M5J 2T3

Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR.

Référence de publication: 2013102805/15.

(130124754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Club Gaïda asbl, Club Gaïda, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 10, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg F 9.639.

## STATUTS

*Membres fondateurs:*

1. Boyana Stamenova, domiciliée 8, rue Auguste Charles, 1326 Luxembourg;
2. Veronika Borissova, domiciliée au 10, sentier de Bricherhof, 1262 Luxembourg;
3. Chavdar Aladzhov, domicilié au 36, cité Oricher-hoehl, 8036 Strassen, Luxembourg;
4. Margarita Georgieva, domiciliée au 36, cité Oricher-hoehl, 8036 Strassen, Luxembourg;
5. Mila Todorova, domiciliée au 69, rue Millewee, L-2155 Luxembourg;
6. Kuzman Kuzmanov, domicilié au 6, rue Haute, L-4963 Clemency, Luxembourg;

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Dénomination, Siège, Durée et Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Club Gaïda» association sans but lucratif, en abrégé «Club Gaïda asbl». Elle a son siège au 10, sentier de Bricherhof, 1262 Luxembourg.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;
- créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations;
- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Membres et Organes de l'association**

**Art. 5.** Les organes de l'association sont:

- l'assemblée générale;
- le comité.

**Art. 6.** Les membres de l'association, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du comité à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

**Art. 7.** La liste des membres est actualisée annuellement par le président lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association.

**Art. 8.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au comité. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 9.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. La proposition d'exclusion est formulée par le comité, alors que la décision définitive est prise par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 11.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le comité régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au comité. L'assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra au cours du mois de janvier ou février.

**Art. 12.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive ou courrier électronique qui doit mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 13.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 14.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des membres du comité;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 15.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre postale ou courrier électronique.

**Art. 16.** L'association est gérée par un comité élu pour une durée de 3 ans renouvelable. Le comité est élu par l'Assemblée générale. Le comité se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier. Les pouvoirs des membres du comité sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable pour les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes. Le président et/ou le trésorier peuvent engager valablement l'association.

**Art. 17.** Le comité qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 18.** Le comité gère les affaires courantes et les avoirs de l'association. Il exécute les directives qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 19.** Le comité représente l'association dans les relations avec les tiers. La signature de son président ou de son trésorier en fonction est nécessaire pour que l'association soit valablement engagée à l'égard des tiers.

**Art. 20.** Tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanées de l'ASBL doivent mentionner les éléments suivants: la dénomination «Club Gaïda asbl», le siège, les mots «R.C.S. Luxembourg», suivis du numéro d'immatriculation.

### Finances et Budget

**Art. 21.** Les ressources de l'Association comprennent notamment les cotisations des membres, des subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée générale, et elle ne peut être supérieure à 100 euros.

**Art. 22.** Le comité soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis, pour examen, à l'Assemblée générale avec le rapport du trésorier. L'Assemblée générale désigne un ou deux réviseurs.

#### Dissolution

**Art. 23.** La dissolution de l'association est prononcée à la majorité des 2/3 (deux tiers) des membres de l'association.

**Art. 24.** En cas de dissolution, le capital en caisse et sur le compte bancaire, ainsi que les biens de l'association sont affectés à une organisation ayant des buts similaires. Cette organisation est choisie par le comité.

#### Dispositions finales

**Art. 25.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Luxembourg, le 25.7.2013.

Boyana Stamenova / Veronika Borissova / Chavdar Aladzhov / Margarita Georgieva / Mila Todorova / Kuzman Kuzmanov

MEMBRES FONDATEURS:

Référence de publication: 2013108041/106.

(130129554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

#### Art Thermic Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Luxembourg, 43, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 179.010.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Carlos Manuel DA COSTA FERNANDES, gérant, né le 8 février 1981 à Valdozende (Portugal), demeurant à L-4669 Differdange, 22, rue C.-M. Spoo,

- Madame Fabienne PFLEGER épouse COSTALUNGA, gérante, née le 1<sup>er</sup> février 1964 à Yutz (France), demeurant à F-57100 Thionville, 10, impasse de la Luzerne,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "ART THERMIC IMMO SARL".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Differdange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation et l'achat de bien immobilier en vue de la revente ou la location ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Fernandes Carlos DA COSTA, susdit, cinquante parts . . . . .	50
- Fabienne COSTALUNGA-PFLEGER, susdite, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4640 Differdange, 43, avenue d'Oberkorn,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Carlos Manuel DA COSTA FERNANDES, gérant, né le 8 février 1981 à Valdozende (Portugal), demeurant à L-4669 Differdange, 22, rue C.-M. Spoo,

- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:

\* Madame Fabienne PFLEGER épouse COSTALUNGA, gérante, née le 1<sup>er</sup> février 1964 à Yutz (France), demeurant à F-57100 Thionville, 10, impasse de la Luzerne,

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DA COSTA FERNANDES, PFLEGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33951.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107622/67.

(130130866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**DaubyNetwork s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.967.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Vincent DAUBY, gérant de société, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 18 octobre 1989, demeurant à B-6637 Menufontaine, rue du Pont de Burnon, 61.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

## Titre I<sup>er</sup>. Raison sociale, objet, siège, durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'intermédiaire commercial en produits cosmétiques, de soins du corps, nutritionnels et bijouterie, sans que cette liste soit limitative.

La société a également pour objet la création, la formation et l'animation d'un réseau de distribution.

La société pourra en outre emprunter et se porter garant pour quiconque.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "DaubyNetwork s. à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Steinsel.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## Titre II. Capital social, apports, parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## Titre III. Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.



**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Vincent DAUBY préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Vincent DAUBY, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant

à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DAUBY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2694. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013108043/132.

(130130157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**LEIW Institute, Labor, Enterprise, Investment, and Wealth (LEIW) Institute in Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 25, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg F 9.637.

—  
STATUTS

LES ARTICLES D'ASSOCIATION

**A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Le nom de l'organisation est "Labor, Enterprise, Investment and Wealth (LEIW) Institute in Luxembourg" (ci-après dénommée l' "a.s.b.l." ).

Elle prend la forme d'une organisation sans but lucratif.

La maxime de l'a.s.b.l est la suivante: "creatively cutting through complexity"

Le sigle de l'a.s.b.l. est "LEIW Institute".

**Art. 2. Siège.** Le siège statutaire de l'a.s.b.l. est établi à l'adresse suivante: 25, rue Jean-Pierre Sauvage, 2514 Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Durée.** L'a.s.b.l. est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet social de l'a.s.b.l. est de:

- fournir une analyse statistique de pointe et des innovations méthodologiques qui peuvent être utilisées dans le domaine de l'économie, des finances et des autres sciences sociales (à des fins académiques ou non académiques) et mises en oeuvre dans des processus économiques, financiers et de prises de décision politiques.

- promouvoir la disponibilité des données comparables au niveau transnational et d'autres micro- et macrodonnées dans les domaines de la recherche du travail, des entreprises, de l'investissement, de la richesse et de la finance (y compris les micro crédits vers les régions et les pays les moins développés), dans l'intérêt des diverses parties prenantes (entreprises, organisations ou individus) disposées à utiliser ce type de données à des fins de recherches ou activités professionnelles;

- favoriser l'utilisation et l'analyse de ces données au Luxembourg et à l'étranger;

- faciliter l'accès aux services analytiques, consultatifs et de recherche dans le domaine de l'entreprise, de l'analyse de l'investissement, de la richesse et des finances à l'intention de ses membres;

- soutenir la publication, académique et non académique, de livres, de manuscrits, de rapports, de notes de recherche et d'autres études scientifiques dans le domaine de l'intérêt de l'a.s.b.l et ses membres;

- rapprocher les membres et attirer de nouveaux membres intéressés à atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus:

Pour atteindre ces objectifs, LEIW-Institute a.s.b.l. vise à:

- organiser des conférences, des ateliers, des cours et des séminaires;

- postuler pour des financements compétitifs (européens et étrangers);

- offrir des conférences publiques et des discours;

- fournir des services consultatifs et des services de recherche à ses membres;

- initier ou financer des projets divers dans le domaine de ses intérêts essentiels;
- produire diverses publications;
- servir d'instrument consultatif au public.

## B. Conditions d'admission et de démission des membres

**Art. 5. Membres.** Le nombre des membres de l'a.s.b.l. est illimité. Cependant, il peut ne pas être inférieur à trois.

Les membres de l'a.s.b.l. doivent être des individus ou entités luxembourgeois ou étrangers se livrant à des activités ayant un lien avec la production, le stockage ou l'utilisation des données sur le travail, l'entreprise, l'investissement, la richesse ou la finance

Pour devenir membre de LEIVV, il faut:

- être approuvé par au moins deux membres du conseil d'administration;
- respecter les règles de conduite et promouvoir le bien-être de l'Institut «LEIVV» en tant que organisation.

**Art. 6. Registre des membres.** Le conseil d'administration tient au bureau enregistré un registre des membres contenant le nom, le prénom, la nationalité et l'adresse de tous les membres et dépose chaque année au Registre du Commerce et des Sociétés une liste avec les membres de l'a.s.b.l., conformément aux exigences légales.

### Art. 7. Catégories de membres et Demande d'adhésion.

L'a.s.b.l. comprend les catégories suivantes des membres:

- 1) les membres fondateurs: les membres fondateurs sont des membres actifs de l'a.s.b.l.
- 2) Membre actif: une personne physique qui adhère à ces articles et peut contribuer au développement de l'association en s'engageant activement dans son administration et sa gestion. Le Membre actif a le droit de voter et d'être impliqué dans le processus de prise de décision et de gestion de l'a.s.b.l. en tant que membre élu du conseil d'administration.
- 3) Membre affilié: une société/organisation/association/personne physique qui a le droit d'assister à l'assemblée générale et d'exprimer des opinions, mais il n'a pas le droit de voter ou de participer à la gestion de l'association. Les membres affiliés ont un accès complet aux avantages de l'adhésion.
- 4) Membre honoraire: toute personne qui s'est avérée particulièrement précieuse pour l'association. Pas de droits de vote.

La demande d'adhésion doit être présentée par écrit, envoyée par courrier postal ou par courriel au conseil d'administration.

Le conseil d'administration décide de son acceptation au cours d'une séance où les deux tiers (2/3) de ses membres sont présents ou représentés; un nouveau membre est accepté avec l'accord d'un minimum de deux membres du conseil d'administration.

Le demandeur est informé par écrit, par e-mail ou par courrier de la décision d'acceptation de l'adhésion.

**Art. 8. Résiliation de l'adhésion.** L'adhésion prend fin à la suite de la démission ou de l'exclusion d'un membre.

Un membre qui n'a pas payé les sommes dues par lui dans un délai de six mois à partir du moment où ces cotisations sont dues, est considéré comme ayant démissionné.

Tout membre qui a compromis les intérêts de l'a.s.b.l. ou qui est coupable de violations graves peut être expulsé de l'a.s.b.l.

L'exclusion d'un membre doit uniquement être déclarée dans l'une des situations énumérées dans ces articles par l'assemblée générale où les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés, et statuant à la majorité des deux tiers des voix.

La démission, suspension ou exclusion d'un membre, ainsi que leurs héritiers ou ayants droit d'un membre décédé, n'ont aucun droit sur les biens de l'organisation et ne peut récupérer ni leur cotisation initiale ni les cotisations versées par eux. Ils ne peuvent demander ni une déclaration ou présentation des comptes, ni l'apposition des scellés, ni un inventaire.

## C. Cotisations

**Art. 9. Cotisations.** Les frais relatifs à la gestion de l'a.s.b.l. doivent être couverts par:

- a) des cotisations annuelles, qui seront déterminées en fonction de la taille du projet annuel avec un montant maximum de 2 000 000 euros;
- b) des subventions et aides à accorder à l'a.s.b.l.;
- c) le montant net des recettes tirées des événements organisés par l'a.s.b.l.
- d) le montant net des recettes tirées des publications, de services consultatifs, des statistiques, de la recherche et des services de fourniture de données par l'a.s.b.l.

Les cotisations peuvent être différentes pour les différentes catégories de membres (par exemple des individus, des entreprises, des universitaires, des étudiants, des institutions de recherche sans but lucratif, organisations gouvernementales et non gouvernementales, comme spécifié par les règles internes).

## D. Conseil d'administration

**Art. 10. Conseil d'administration - Composition et Nomination.** Le conseil d'administration de l'a.s.b.l. est composé d'un minimum de trois personnes (dont au moins 25% de chaque sexe).

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans par l'assemblée générale et sont choisis parmi les membres actifs par l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration peuvent être réélus sans limite de temps.

L'ensemble initial des membres du conseil d'administration seront nommés pour un mandat de cinq ans, à moins que l'un des membres du conseil démissionne, auquel cas le remplaçant sera élu par les membres du conseil d'administration (voir article 11).

**Art. 11. Postes vacants.** En cas de vacance de poste au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par le conseil d'administration. L'administrateur provisoire remplira, dans ce cas, le mandat du directeur qu'il ou elle remplace. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

**Art. 12. Comité exécutif - Composition et Nomination.** Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président, un trésorier et un secrétaire général. Ils forment le comité exécutif (le "Executive Committee"), ce qui peut également inclure un directeur général si le conseil d'administration décide d'en nommer un et de lui accorder ce privilège. Le conseil d'administration peut nommer également les autres membres du conseil d'administration ou le Comité exécutif en leur confiant des tâches spécifiques, le cas échéant.

En cas d'absence du président, ses fonctions sont assumées par le secrétaire général ou le trésorier.

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction de manière collégiale et peuvent être représenté au conseil d'administration par procuration.

**Art. 13. Réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est convoqué par écrit par le président ou le secrétaire général suffisamment de temps/dans un délai raisonnable avant la date prévue pour la réunion. Ils sont tenus de convoquer une réunion à la demande écrite de deux membres du conseil d'administration; l'administration requérante doit indiquer les questions qu'ils souhaitent voir inscrites à l'ordre du jour. Le conseil d'administration ne peut agir que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés, dont la majorité représente les membres de plein droit. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, les décisions peuvent être prises lors d'une deuxième réunion si les administrateurs fondateurs sont présents (pendant les 5 premières années), indépendamment de la constatation du quorum, si elle a été indiquée dans les avis de la convocation de la deuxième réunion, qui peut être convoquée pour être tenue immédiatement après la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, sous réserve de ce qui est autrement prévu par ces articles d'association; s'il y a partage des voix, le président ou son remplaçant a la voix prépondérante.

En cas d'urgence, telle qu'évaluée par le président et le secrétaire général, le président peut soumettre à l'administration une proposition de résolution par circulaire, signée par tous les administrateurs.

Toutes les décisions sont consignées dans les procès-verbaux signés par deux administrateurs et inclus dans un registre spécial.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour atteindre le but pour lequel l'a.s.b.l. a été créée, à l'exception des actes que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 15. Gestion quotidienne.** La gestion quotidienne des affaires de l'a.s.b.l., ainsi que la représentation de l'a.s.b.l., en ce qui concerne la gestion, est déléguée au Comité exécutif, qui peut être assisté dans ses tâches dans la mesure indiquée par le Comité exécutif par le directeur général, au cas où il serait nommé.

**Art. 16 Représentation de l'association.** L'action juridique, requérante ou défendante, sera intentée ou prise en charge au nom de l'a.s.b.l. par le conseil d'administration sur requête et diligence du président.

Les actes qui lient l'a.s.b.l. sont signés par deux membres du Comité exécutif ou par deux administrateurs ou toute personne à qui un tel pouvoir signataire est délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17. La responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs n'encourent pas une quelconque responsabilité personnelle pour les engagements de l'a.s.b.l. Leur responsabilité est limitée à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et à la négligence commise dans leur gestion. Les mandats des membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Les dépenses liées à la gestion et la poursuite de la réalisation de l'objectif de LEIVW sont couvertes par l'a.s.b.l.

**Art. 18. Fin de mandat du directeur.** Le mandat d'un membre du conseil d'administration prend fin:

- a) lorsque le membre cesse de faire partie de l'a.s.b.l.;
- b) par démission;
- c) par décès ou incapacité;
- d) à la fin de son mandat.

**Art. 19. Comités techniques.** Le comité exécutif peut mettre en place des commissions techniques et définir leur mandat et leur composition.

Les comités techniques ont pour mission de fournir au comité exécutif à sa demande explicite, des conseils concernant la politique à suivre par l'a.s.b.l. Les comités techniques peuvent également fournir des conseils sur leur propre initiative.

### E. L'exercice social et des comptes

**Art. 20. Exercice sociale.** L'exercice sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 21. Rapports et Comptes annuels.** Chaque année et au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice, le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale, pour approbation, les comptes annuels de l'exercice clos ainsi que le budget de l'exercice suivant.

Dans le mois de leur approbation par l'assemblée générale, le conseil d'administration doit déposer les documents au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'assemblée générale ordinaire nomme des commissaires aux comptes pour vérifier les comptes de l'a.s.b.l. et présenter un rapport annuel. L'assemblée générale ordinaire définit la durée du mandat des commissaires des comptes.

Les comptes et rapport de gestion doivent être approuvés par l'assemblée générale. L'approbation des comptes et le rapport de gestion déclenche la décharge du conseil d'administration de sa gestion pour l'année écoulée à condition que les comptes annuels et le rapport de gestion l'autorisent.

### F. Réunion générale

**Art. 22. Assemblée générale.** Tous les membres peuvent assister à l'assemblée générale. Seuls les membres fondateurs et les membres actifs ont le droit de vote. Les affiliés et les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote.

Les membres peuvent être représentés à l'assemblée générale par un autre membre (par procuration). L'assemblée générale est convoquée conformément à l'Article 24.

**Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'a.s.b.l.

Les éléments suivants sont réservés à l'assemblée générale:

- a) modification des statuts;
- b) approbation du règlement intérieur et les modifications qui y ont été faites;
- c) nomination et révocation des administrateurs et fixation de leur nombre;
- d) octroi de la décharge aux administrateurs et/ou les commissaires aux comptes;
- e) approbation des budgets et comptes annuels;
- f) dissolution de l'a.s.b.l.;
- g) exclusion d'un membre;
- h) fixation du montant des cotisations annuelles.

**Art. 24. Convocation.** L'assemblée générale est convoquée par décision du conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième de ses membres.

Tous les membres sont convoqués à l'assemblée générale au moins dans un délai raisonnable avant la réunion. L'avis de convocation peut être envoyé par courriel, par télécopieur, ou remis personnellement à la résidence du membre, ou par tout autre moyen de communication.

L'ordre du jour est joint à la convocation. Toute proposition signée par un nombre de membres égal à au moins un vingtième des membres doit être incluse dans l'ordre du jour.

**Art. 25. Présidence - Notes.** La réunion de l'Assemblée générale est présidée par le président ou un remplacement choisi parmi les membres du conseil d'administration, et en leur absence, par un membre du conseil d'administration désigné par l'accord mutuel. Si aucun membre du conseil d'administration n'est présent, l'assemblée générale fournira elle-même un président. Jusqu'à cette désignation, la présidence de l'assemblée doit être confiée à la plus ancienne personne par âge présente à l'assemblée générale.

Le secrétaire général ou une autre personne désignée à cet effet par le président enregistre toutes les résolutions des assemblées générales dans les procès-verbaux signés par deux administrateurs et inclus dans le registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux peut être obtenue au bureau enregistré de l'a.s.b.l.

Des notes sont prises au cours de l'assemblée générale ou l'assemblée suivante et signées comme témoins par le président et le secrétaire général de ladite assemblée.

**Art. 26. Les décisions de l'Assemblée générale.** Les résolutions sont prises à la majorité des voix exprimées quel que soit le nombre de membres de l'a.s.b.l. représentés à une telle assemblée, sauf si des dispositions plus strictes sont prévues par la loi ou les présents statuts.

**Art. 27. Modification des statuts.** L'assemblée générale ne peut délibérer de manière valide sur la modification des statuts de l'association que si le texte des amendements est indiqué dans la convocation et si l'assemblée se réunit au moins deux tiers des membres.

Un amendement ne peut être qu'adopté par une majorité des deux tiers des voix exprimées.

Toutefois, un amendement concernant les raisons pour lesquelles l'a.s.b.l. a été établie ne peut être adopté que par un vote à la majorité des trois quarts des votes exprimés.

Si les deux tiers des membres ne sont ni présents ni représentés à la première assemblée générale, une seconde assemblée doit être convoquée au moins deux semaines après la première, telle que prévue par les articles d'association. Cette deuxième assemblée générale ne peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, et adopter les amendements en fonction des majorités énoncées dans la section ci-dessus, sous réserve de ce qui est prévu par le tribunal civil.

**Art. 28. Règlement intérieur.** Un règlement intérieur peut être soumis par le conseil d'administration à l'assemblée générale pour approbation. Les amendements à un tel règlement peuvent être faits par l'assemblée générale, statuant à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

### G. Dissolution

**Art. 29. Dissolution.** La dissolution de l'a.s.b.l. et les mesures connexes doivent être décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les modifications des statuts de l'association (autre qu'une modification de l'objet). En cas de dissolution, tous les actifs seront transférés à l'entité proposée par les membres fondateurs.

**Art. 30. Dispositions générales.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928, tel que modifié, cités ci-dessus sont applicables à toutes les situations qui ne sont pas autrement prévues par ces articles d'association.

Les présents statuts ont été traduits en français. Pour les problèmes d'interprétation, seul le texte anglais est d'application.

Référence de publication: 2013108042/222.

(130128905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

### Free Mont Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 179.005.

### STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Diego PEDERCINI, entrepreneur, né le 12 janvier 1979 à Leno (Italie), résident à Via Zorzi 24, 6900 Paradiso (Suisse),

ici représenté par Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu d'une procuration sous sein privée donnée à Paradiso (Suisse), le 11 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme unipersonnelle luxembourgeoise, dénommée: "Free Mont Investment S.A.".

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs par la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, la constitution et la gestion d'un nom de domaine, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle gère en outre sa trésorerie et ses liquidités, y compris par des placements du marché monétaire, et des valeurs et instruments financiers à ces fins.

La Société peut également se livrer à l'acquisition, la détention, la vente, l'échange, la construction, la prise en location, la mise en location, et la mise en valeur d'objets immobiliers au sens large, le tout soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Elle peut d'une manière générale encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 31.000.- EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 250.000.- EUR (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur de 10.- EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (un seul administrateur dans le cas de la Société Anonyme Unipersonnelle peut être nommé). Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Pour le cas où la Société est gérée par un seul administrateur, la Société est engagée par la signature individuelle de ce dernier, ou par la signature individuelle de la personne que l'administrateur unique a déléguée.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.



Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 15:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et émoluments.

**Art. 16.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 25 août 2006 sur la société anonyme unipersonnelle et aux lois modificatives de celle-ci.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2014.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Diego PEDERCINI, préqualifié . . . . .	3.100 actions
Total: . . . . .	3.100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire luxembourgeois.

108266

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500.- EUR (mille cinq cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant ès-qualité qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommée aux fonctions d'administrateurs:

Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de sociétés, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld-Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

SCA Studio Commercialisti Associati SA, avec siège social à CH-6901 Lugano, Via Soave 2, Casella Postale 5990.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2019.

*Quatrième résolution*

Le siège social est fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes pré-mentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. LAC/2013/33853. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107890/225.

(130130797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**CBC JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 179.018.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Bauer Capital S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.035,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on July 15<sup>th</sup>, 2013; and

2) Crosslane Capital S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.386,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on July 15<sup>th</sup>, 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which he deems to incorporate, as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CBC JV S.à r.l. (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or acts of god events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-four thousand euro (EUR 24,000) represented by twenty-four thousand (24,000) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, PDF or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of September of each year and end on the thirty-first of August of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional dispositions*

1. The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on August 31<sup>st</sup>, 2014.
2. The first annual general meeting will be held before January 15<sup>th</sup>, 2015.

*Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed all the corporate units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Member	Subscribed and fully paid in capital in EUR	Number of shares
Bauer Capital S.à r.l. . . . . .	12,000	12,000
Crosslane Capital S.à r.l. . . . . .	12,000	12,000
Total: . . . . .	24,000	24,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

*Resolutions of the members*

The members, represented as here above stated and who represents the entire corporate capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The members resolved to set the number of managers at five (5) and further resolved,

(i) to appoint the following persons as A managers for an unlimited period:

- Mr James METCALF, residing at Meadowood, Brooks Drive, Hale Barns, Altrincham, Cheshire WA15 8TL (UK) born on November 26<sup>th</sup>, 1952 in Salford (UK);
- Mr Andrew Michael JAMIESON, residing at 12 Witley Drive, Ashton upon Mersey, Sale, Cheshire M33 5NQ (UK) born on February 7<sup>th</sup>, 1973 in Truro (UK);
- Mr Benoît BAUDUIN, residing professionally at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, born on March 31<sup>st</sup>, 1976 in Messancy (Belgium).

(ii) to appoint the following person as B manager for an unlimited period:

- Mr Felix BAUER, residing professionally at 60 Wallingford Avenue, London W10 6PY (UK), born on June 5<sup>th</sup>, 1975 in Marktredwitz (Germany); and
- Mr Mark HATHERLY, residing professionally at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, born on November 13<sup>th</sup>, 1965 in Auckland (New Zealand).

2. The registered office shall be at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1) Bauer Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.035,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 15 juillet 2013; et

2) Crosslane Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.386,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 15 juillet 2013.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CBC JV S.à r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou cas de force majeure se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (24.000.- EUR), représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, copie PDF ou télécopie.

#### 10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.



10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

##### 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyée(s) par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente et un août de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

#### VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

1. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 août 2014.
2. La première assemblée générale se tiendra avant le 15 janvier 2015.

### *Souscription - Libération*

Les statuts étant donc établis, les parts sociales ont été souscrites et libérées en espèces comme suit:

Associé	Capital souscrit et libéré in EUR	Nombre de parts sociales
Bauer Capital S.à r.l. . . . . .	12.000	12.000
Crosslane Capital S.à r.l. . . . . .	12.000	12.000
Total: . . . . .	24.000	24.000

Preuve de ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui confirme que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales sont remplies.

### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

### *Décisions des associés*

Les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit est représentés comme exposé ci-avant ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les associés ont décidé de fixer le nombre de gérants à cinq (5) et
  - (i) de nommer les personnes suivantes comme gérants A pour une durée indéterminée:
    - Monsieur James METCALF, résidant à Meadowood, Brooks Drive, Hale Barns, Altrincham, Cheshire WA15 8TL (UK) né le 26 novembre 1952 à Salford (Royaume Uni);
    - Monsieur Andrew Michael JAMIESON, résidant à 12 Witley Drive, Ashton upon Mersey, Sale, Cheshire M33 5NQ (UK) né le 7 février 1973 à Truro (Royaume Uni); et
    - Monsieur Benoît BAUDUIN, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique).
  - (ii) de nommer les personnes suivantes comme gérants B pour une durée indéterminée:
    - Monsieur Felix BAUER, ayant son adresse professionnelle au 60 Wallingford Avenue, London W10 6PY (UK), né le 5 juin 1975 à Marktredwitz (Allemagne); et
    - Monsieur Mark HATHERLY, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande).
2. Le siège social de la Société est établi au 6, place de Nancy, L- 2212 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34070.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107748/446.

(130131238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Facs SV, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 179.027.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of the month of June;

Before M<sup>e</sup> Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

There appeared:

"FIVE ARROWS CREDIT SOLUTIONS", an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 176.608,

here represented by M. Angelo LUIS, private employee, residing professionally in L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish.

**Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.****Art. 1. Form, Corporate Name.**

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "FACS SV".

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Corporate Object.**

3.1 The corporate object of the Company is to act as an acquisition and/or an issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to claims or assets, including loans, receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) or receivables issued or originated by international institutions or organisations, sovereign states, banks, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) lend funds, including those resulting from loans and/or bond issues, to its subsidiaries, its affiliates and to any other company;

(f) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(g) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of unsecured profit participating notes) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. Such securities shall be issued by way of private placement, in a manner which will not require the Company to obtain a license under article 19 of the Securitisation Law;

(h) enter into arrangements with third parties in order to ensure the necessary liquidity for the operations of the Company, including in particular for the service of securities issued and the acquisition and assumption of risks, including through the entry into liquidity facility arrangements;

(i) open bank accounts with account banks; and

(j) appoint third parties to provide certain corporate services, in particular with respect to administration and management services.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Limited recourse, Subordination and Non petition.**

5.1 The rights of shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under Article 25 hereof, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

5.2 In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the "Investor") in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company.

**Art. 6. Compartments.**

6.1 The Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

6.2 The rights of holders of instruments issued in respect of a compartment and the rights of creditors that relate to or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are limited to the assets of that compartment.

6.3 Subject to Article 6.6. below, the assets of each compartment are exclusively available to satisfy the rights of the holders of instruments issued in respect of that compartment and the rights of creditors that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

6.4 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the instruments issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

6.5 The Board of Directors (or its delegate) shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

6.6 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

6.7 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

6.8 The Board of Directors is authorised to transfer assets from one compartment of the Company to another compartment of the Company provided that all claims made by creditors, investors or holders of other securities to the compartment of the Company have been satisfied in full. Such transfers and the allocation of assets will be binding on the investors and creditors of each relevant compartment on the basis of the accounting records of the Company.

## Chapter II - Share capital

**Art. 7. Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (€ 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each, fully paid up (by 100 %) (the "Shares").

### **Art. 8. Form of the Shares.**

8.1 The shares are in registered form (actions nominatives).

8.2 A share register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 9. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

### **Art. 10. Modification of capital.**

10.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

10.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with articles 49-2 ff. of the 1915 Law.

## Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

**Art. 11. Registered or Bearer Form.** The Company may issue bonds, commercial paper, notes, promissory notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, commercial paper, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

## Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent Auditors

### **Art. 12. Board of directors.**

12.1 The Company must be managed by the Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director"), divided into two categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors" who need not be shareholders. Each Director must be a natural person. However, in case the Company is established by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company can be managed by a Board of Directors consisting of one Director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholders.

12.1 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. A Director will remain in function until his successor has been appointed (subject always to the restrictions set out in Article 12.1 above). In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In case a legal entity is appointed Director, such legal entity shall designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

12.2 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement, or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

### **Art. 13. Meetings of the board of directors.**

13.1 All decisions of the Board of Directors shall be taken at a meeting of the Board of Directors held in Luxembourg. Attendance at a meeting of the Board of Directors by use of video conferencing equipment or conference call shall not be allowed.

13.2 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing in Luxembourg and signed by all directors in person in Luxembourg. Such approval may be in a single or in several separate means of documents sent from Luxembourg either by fax, e-mail, telegram or all other electronic communication. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Board of Directors, duly convened.

13.3 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

13.4 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. A convening notice for any meeting of the Board of Directors shall be sent to all the members of the Board of Directors in writing, or by fax or e-mail, at least three calendar days before the date of the meeting except (i) in case of urgency or (ii) if all the Directors are present or represented at the meeting and waive the convening formalities or (iii) if all the Directors waive the

convening formalities in writing, or by fax or e-mail, at or prior to the meeting. Furthermore, no specific convening notice shall be required for meetings of the Board of Directors to be held on dates previously scheduled and determined by the Board of Directors.

13.5 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

13.6 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### **Art. 14. General powers of the board of directors.**

14.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

14.2 The Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law and in such manner as the Board of Directors deems appropriate as well as, for the avoidance of doubt, in accordance with the terms and conditions of the securities issued by the Company in the context of the securitisation of the relevant assets.

#### **Art. 15. Delegation of powers.**

15.1 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.2 Subject to article 15.1 above, the Board of Directors may confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 16. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director., or by the signature of the sole director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated, but only within the limits of such power.

#### **Art. 17. Independent Auditor.**

17.1 The accounts of the Company are audited by one or more registered independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) appointed by the Board of Directors.

17.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 The registered independent auditors are re-eligible.

#### **Art. 18. Conflict of interests.**

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 18.3 is complied with.

18.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

18.4 By way of derogation from the precedent paragraph, in case there is only one Director, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest opposing with that of the Company.

18.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

### **Chapter V - General Meeting of shareholders**

#### **Art. 19. Powers of the sole shareholder / General Meeting of shareholders.**

19.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

19.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

19.3 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

19.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five days before the date of the meeting.

19.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

19.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

19.7 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

19.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

19.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the form prescribed by these Articles and by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the shareholders present or represented.

19.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 20. Place and Date of the annual General Meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on May 30<sup>th</sup> of each year at 2.00 p.m. o'clock. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent ten per cent (10%) of the capital of the Company.

**Art. 22. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

## Chapter VI - Financial year, Distribution of profits

### Art. 23. Financial year.

23.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

23.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### Art. 24. Distribution of profits.

24.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10) of the capital of the Company.

24.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

24.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VII - Dissolution, Liquidation

### Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

25.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

## Chapter VIII - Applicable law

**Art. 26. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law of 2004.

### *Transitional provisions:*

1. The first financial year shall commence since the date of incorporation and close on December 31<sup>st</sup>, 2013.
2. The next annual general meeting of the shareholders shall be held in 2014.

### *Subscription and Liberation:*

All the three hundred and ten (310) shares representing the capital have been entirely subscribed by "Five Arrows Credit Solutions", prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26 paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about € 1190,-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:
  - M. Victor Decrion (Chairman), born on 4 May 1976 in Paris, France, residing at 23 bis avenue Messine, F-75008 Paris, Director A;
  - M. Charles Tritton, born on 11 September 1965 in London, United Kingdom, residing at New Court, St Swithin's Lane, United Kingdom, Director A;
  - M. Angelo Luis, born on 25 November 1981 in Colmar, France, residing at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Director B.

The members are appointed until the end of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31, 2018.

3. The following person is appointed as independent auditor of the Company until the end of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31, 2013:

Mazars Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 159.962)

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize Juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A comparu:



«FIVE ARROWS CREDIT SOLUTIONS», une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constitué sous forme de société en commandite par actions, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.608,

ici représentée par M. Angelo LUIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle déclare constituer.

## Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale.

1.1 Par la présente, il est constitué une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi Titrisation").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "FACS SV".

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme organisme d'acquisition et/ou organisme d'émission dans le contexte d'une ou plusieurs opération(s) de titrisation régie(s) par et sujette(s) à la Loi Titrisation.

3.2 La Société pourra conclure toute opération par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances ou des actifs, parmi lesquels des prêts, des créances, des autres actifs ou obligations de tiers ou inhérents à tout ou à partie des activités exécutées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou assumés par la Société.

3.3 Nonobstant la généralité de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée tous titres ou instruments financiers (au sens le plus large) ou créances émis par des ou issus de institutions internationales ou des organisations, Etats souverains, banques, sociétés publiques ou privées;

b) vendre, transférer, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil d'Administration approuvera de temps à autre;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelque façon que ce soit tous ses actifs, titres ou autres instruments financiers et accorder, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties ou sûretés, sous forme d'hypothèque, gage, nantissement, transfert de propriété ou autre sur les actifs et droits de la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de titres et de mise en pension (repos);

e) prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société;

f) conclure et exécuter des opérations sur des produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures), des contrats à terme de gré à gré (forwards) et des options) et toutes opérations similaires;

g) émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatives de dette (y inclus sous forme de prêt participatif) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou assumés par la Société. Ces titres seront émis par placement privé, de telle sorte que la Société ne devra pas obtenir autorisation sous l'article 19 de la Loi Titrisation;

h) conclure des conventions avec des tiers afin d'assurer la nécessaire liquidité pour les opérations de la Société, dont en particulier pour servir les titres émis et l'acquisition et la prise de risques entre autres par la conclusion de conventions de prêts de liquidité;

i) ouvrir des comptes bancaires auprès d'une banque et

j) nommer des tiers fournissant certains services administratifs, en particulier en ce qui concerne les services d'administration et de gestion.

3.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 5. Recours limité, Subordination et Renonciation d'agir en faillite.**

5.1 Les droits des actionnaires sont limités aux actifs de la Société après le paiement de tous les autres créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres. Tous les droits que pourraient avoir les actionnaires contre la Société (en cette capacité) sont subordonnés à tous les droits que tous les créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres pourraient avoir. Aucun actionnaire ne peut (i) assigner la Société en faillite ou, excepté le cas prévu sous l'article 25 ci-dessous, requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société, sauf en cas d'obligation légale.

5.2 Conformément à l'article 64 de la Loi Titrisation, tout investisseur (l'"Investisseur") dans et tout créancier de la Société ainsi que toute personne qui se trouve dans une relation contractuelle avec la Société consent à (i) ne pas assigner la Société en faillite ou requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société.

#### **Art. 6. Compartiments.**

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

7.2 Les droits des détenteurs de titres émis en relation avec un compartiment et les droits des créanciers qui ont trait ou qui sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment.

7.3 Sous réserve de l'article 6.6 ci-dessous, les actifs de chaque compartiment servent exclusivement à satisfaire les droits des détenteurs de titres émis en relation avec ce compartiment et les droits de créanciers qui sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

7.4 Nonobstant ce qui précède, si, après le rachat ou le remboursement en entier des instruments émis en relation avec un compartiment et après avoir rempli entièrement et terminé toutes les obligations de la Société à l'égard des créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, des actifs subsistent dans un tel compartiment, le Conseil d'Administration peut attribuer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

7.5 Le Conseil d'Administration (ou son délégué) devra établir et maintenir des documents comptables séparés pour chaque compartiment de la Société aux fins d'identifier les actifs attribués à chaque compartiment, ces documents comptables constituant des preuves déterminantes des actifs contenus dans chaque compartiment en l'absence d'erreur manifeste.

7.6 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment particulier, peuvent être payées à partir du patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société sur une base proportionnelle aux actifs de ces compartiments ou sur toute autre base qui pourrait être considérée plus appropriée.

7.7 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

7.8 Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer des actifs d'un compartiment de la Société à un autre compartiment de la Société, pourvu que toutes les créances des créanciers, investisseurs ou porteurs d'autres titres envers le compartiment de la Société aient été entièrement satisfaites. Ces transferts et répartitions d'actifs s'imposeront aux investisseurs et aux créanciers de chaque compartiment concerné sur la base des documents comptables de la Société.

## **Chapitre II - Capital social**

**Art. 7. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %) (les "Actions").

#### **Art. 8. Nature des actions.**

9.1 Les actions sont uniquement nominatives.

9.2 Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre devra contenir le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le

nombre des actions détenues par lui, le montant payé sur chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.

**Art. 9. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'imputera à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **Art. 10. Modification du Capital.**

11.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

11.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi en conformité avec l'article 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

### **Chapitre III - Obligations et Autres titres représentatifs de dette**

**Art. 11. Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations, des billets de trésorerie, des billets à ordre ou autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets de trésorerie, billets à ordre, certificats ou autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

### **Chapitre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises**

#### **Art. 12. Conseil d'administration.**

13.1 La Société doit être administrée par un Conseil d'administration composé au moins de trois administrateurs (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur"), divisés en deux catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Chaque Administrateur devra être une personne physique. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un Actionnaire Unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

13.2 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Un Administrateur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur aura été nommé (toujours sous réserve des restrictions prévues à l'article 12.1 ci-dessus). Si un Administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il sera réputé avoir été élu pour six ans à partir de la date de son élection. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci sera tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

13.3 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remédier à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires laquelle sera demandée de ratifier cette élection.

#### **Art. 13. Réunions du conseil d'administration.**

14.1 Toute décision du Conseil d'Administration devra être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg. La participation à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence et de conférence téléphonique n'est pas autorisée.

14.2 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit au Luxembourg et signées en personne au Luxembourg par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis à partir du Luxembourg par fax, e-mail, télégramme ou tout autre moyen de communication électronique. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

14.3 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

14.4 Les réunions du Conseil d'Administration se feront sur convocation par le Président ou par un Administrateur. Les convocations pour toute réunion du Conseil d'Administration devront être envoyées à tous les membres du Conseil d'Administration par écrit, ou par fax ou par e-mail, au moins trois jours calendrier avant la date de la réunion sauf (i) en cas d'urgence ou (ii) si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et renoncent aux formalités de convocation ou (iii) si tous les Administrateurs renoncent aux formalités de convocation par écrit, ou par fax ou par e-mail, lors ou avant la réunion. En outre, une convocation particulière ne sera pas nécessaire pour des réunions du Conseil d'Administrations à tenir à des dates précédemment fixées et déterminées par le Conseil d'Administration.

14.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement se réunir et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

14.6 Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur en tant que mandataire. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

14.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration devront être signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 14. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

15.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

15.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation et d'une manière telle que le Conseil d'Administration considère comme appropriée ainsi que, afin d'éviter tout doute, conformément aux modalités des titres émis par la Société dans le contexte de la titrisation des actifs concernés.

#### **Art. 15. Délégation de pouvoirs.**

16.1 Les pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires de la Société et la représentation relative à cette gestion journalière pourra être déléguée à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seule ou conjointement. Leur nomination, leur révocation ainsi que la révocation de leur pouvoir de représentation seront déterminées par une résolution des membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires de la Société.

16.2 Sous réserve de l'article 15.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous dirigeants et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 16. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B», ou par la signature de l'Administrateur Unique ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 17. Réviseur d'entreprises.**

18.1 Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s) nommé(s) par le Conseil d'Administration.

18.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) indépendant(s) est ou sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

18.3 Les réviseurs d'entreprises agréés indépendants sont rééligibles.

#### **Art. 18. Conflit d'intérêts.**

19.1 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société ont un intérêt dans, ou du fait qu'ils sont administrateurs, collaborateurs, dirigeants ou employés de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 18.3 soit respecté.

19.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaires ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de considérer et de voter ou d'agir sur toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

19.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une opération de la Société, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et ne doit pas considérer ou voter sur une telle opération, et cette opération, et l'intérêt de l'Administrateur y relatif doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

19.4 Par dérogation au précédent paragraphe, lorsque la société comprend un Administrateur Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

19.5 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration concernant des opérations courantes conclues à des conditions normales.

### **Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 19. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

20.1 La Société peut comporter un Actionnaire Unique lors de sa constitution ou par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

20.2 S'il y a seulement un actionnaire unique, cet Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

20.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

20.4 Toute assemblée générale sera convoquée par des convocations envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la loi de 1915. Elle doit être convoquée suite à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société pourront demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale d'actionnaires. Cette demande devra être envoyée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

20.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

20.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou une abstention. Les formulaires de vote qui ne mentionneront ni un vote en faveur, ni un vote en défaveur d'une résolution, ni une abstention, seront nuls. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils ont trait.

20.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

20.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

20.9 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications proposées des Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée pourra être convoquée, dans la forme prescrite par les Statuts et la loi. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital social représentée. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés.

20.10 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés ou réduits que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

**Art. 20. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant l'assemblée à Luxembourg le 30 mai de chaque année à 14 heures. Dans le cas où ce jour constituerait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tous actionnaires représentant ensemble dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

**Art. 22. Voix.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra agir lors de toute assemblée générale, même l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant par écrit une autre personne en tant que mandataire.

## Chapitre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

### Art. 23. Année sociale.

24.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

24.2 Le Conseil d'Administration devra établir le bilan et le compte de profits et pertes. Il devra soumettre ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises agréé indépendant qui établiront un rapport contenant des commentaires sur ces documents.

### Art. 24. Répartition des bénéfices.

25.1 Chaque année, [cinq pour cent (5%)] au moins des bénéfices devront être attribuées à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint au moins un dixième (1/10e) du capital social de la Société.

25.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices.

25.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

### Art. 25. Dissolution, Liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

26.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

26.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## Chapitre VIII - Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la Loi de 1915 ainsi que la Loi Titrisation de 2014

### *Disposition transitoire:*

1. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

2. La prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération:*

Toutes les trois cent dix (310) actions représentant le capital ont été entièrement souscrites par «Five Arrows Credit Solutions», prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de mille et un mille euros (31,000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombera à la Société ou qui sera mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.190,- €.

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2018:

- M. Victor Decrion (Chairman), né le 4 mai 1976 à Paris, France, demeurant à 23 bis, avenue Messine, F-75008 Paris, Administrateur A;

- M. Charles Tritton, né le 11 septembre 1965 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à New Court, St Swithin's Lane, Royaume-Uni, Administrateur A;

- M. Angelo Luis, né le 25 novembre 1981 à Colmar, France, résidant à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, administrateur B.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2018.

3. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Mazars Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 159.962).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. LUIS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/06/2013. Relation: LAC/2013/28067. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25/07/2013.

Référence de publication: 2013107893/665.

(130131246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.766.

—  
EXTRAIT

Suite à une lettre signée par Monsieur Thorsten Johnsen, gérant de catégorie B, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 juillet 2013.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013102859/15.

(130123965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 330.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.015.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Corinne MULLER

*Mandataire*

Référence de publication: 2013103968/12.

(130126169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Green Stone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.872.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104199/9.

(130126423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**GS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 151.391.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104200/9.

(130126089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Repco 30 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 738.110,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103599/22.

(130125408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Bejamac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 96.241.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013103938/10.

(130126615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**BERNARD & Associés, Société Civile.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103942/10.

(130126253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Beweco EMB Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 96.680.

Le Bilan au 21 mars 2013 (date de liquidation) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013103944/10.

(130126235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.